

De 4 000 à 15 000 euros le fumoir



Extraction d'air mécanique, fermeture automatique des portes, superficie limitée, les espaces fumeurs doivent répondre à des normes très précises. (Photo : MSEI Environnement)

Il fallait avoir du nez sur ce coup là. Car, si l'interdiction de fumer dans les lieux publics pouvait être prévisible depuis plusieurs années, la date du 1^{er} février 2007 est tombée comme un couperet. Elle intervient en effet seulement deux mois et demi après la publication au Journal officiel du décret d'application. Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas du peu d'acteurs sur le marché en

mesure de fournir des espaces fumeurs conformes aux normes (*lire en encadré*).

« Avec Smoke free, une entreprise suédoise, Asecos, une allemande, nous sommes les seuls en France à proposer des équipements aux normes, affirme sans équivoque Pierre Dellienne, PDG de la société MSEI Environnement. Mais les autres vont certainement réagir ». Pour l'heure, un certain nombre d'acteurs ont, semble-t-il, pris le pari du recyclage de l'air, alors qu'un système efficace d'extraction d'air a finalement été imposé. L'installation de ces espaces fumeurs ne

relève pas seulement du caprice. Certes, les grandes entreprises seront probablement les seules à pouvoir se payer le luxe d'un tel espace, mais dans certains cas, il sera difficile de faire autrement.

Comment envisager, par exemple, que le personnel fumeur d'un grand palace parisien aille tirer sur sa cigarette à tour de rôle sur le trottoir ? Sous le regard de clients soucieux du

moindre détail... Dans d'autres cas, ce sont les questions d'hygiène ou de sécurité qui imposent de s'équiper. « Dans les boulangeries industrielles, par exemple, le personnel n'est pas autorisé à faire des allers et venues à l'extérieur », constate Pierre Dellienne. Dans quelques mois, les casinos aussi seront confrontés à l'interdiction de

fumer. Au-delà de la nécessité de satisfaire les clients - au risque de ne plus les voir revenir à la table de jeu après leur pause cigarette (ou cigare) - il n'est pas envisageable que le personnel s'absente de son lieu de travail pour en griller une. Le "Smoker system" commercialisé par MSEI Environnement se décline en quatre modèles,

selon sa capacité d'accueil : de 2 places à 10-12 places, compter de 4 000 à 15 000 euros (hors contrat de maintenance). MSEI Environnement prévoit de vendre environ 300 "Smoker system" cette année. **I.O.F.**

• www.msei-environnement.com

En +

Espaces fumeurs : des normes très strictes

Sous réserve d'interdiction stricte prévue par le décret du 15 novembre 2006, des emplacements réservés aux fumeurs peuvent être prévus dans l'ensemble des locaux dans lesquels l'interdiction de fumer s'applique. Leur mise en place est facultative. Ces "fumoirs" doivent respecter des normes de ventilation très précises :

• *Équipement d'un dispositif d'extraction d'air par ventilation mécanique permettant un renouvellement d'air minimal de dix fois leur volume par heure et entièrement indépendant du système de ventilation ou de climatisation d'air du bâtiment (l'extraction d'air doit donc se faire vers l'extérieur*

du bâtiment).

• *Maintien du local en dépression continue d'au moins cinq pascals par rapport aux pièces communicantes.*

• *Fermetures automatiques sans possibilité d'ouverture non intentionnelle.*

• *Ne pas être un lieu de passage.*

• *Superficie au plus égale à 20% de la superficie totale de l'établissement dans lequel il est aménagé, sans que sa superficie dépasse 35 m².*

• *Interdiction de réaliser des prestations de service.*

• *Interdiction de réaliser des tâches d'entretien ou de maintenance sans que l'air ait été renouvelé pendant au moins une heure.*

• *Interdit aux mineurs de moins de 16 ans.*